

Communiqué de presse

Apprentissage : le surcoût pour les ETI nuira à l'emploi des jeunes, à la dynamique industrielle... et aux finances publiques

Paris, le 17 février 2026

En décembre 2025, le METI alertait dans une tribune co-signée avec Les Acteurs de la compétence sur les conséquences de la baisse du financement de l'apprentissage dans une période économiquement plus difficile : baisse du nombre d'apprentis, de l'employabilité des jeunes, aggravation des besoins en compétences industrielles...

Rappelons que les entreprises financent en grande partie l'apprentissage à travers la taxe d'apprentissage (environ 10 Mds € en incluant la formation professionnelle) et qu'elles assurent, en accueillant les jeunes dans l'entreprise, une meilleure qualité de leur formation, l'accès de jeunes de milieux plus modestes à des formations supérieures qu'ils ne pourraient sinon pas financer, et une meilleure insertion sur le marché de l'emploi (de 2019 à 2021, le taux d'emploi des jeunes a augmenté de 4,1 points ; l'alternance en explique +2,6 points).

La diminution des aides aux recrutements d'apprentis dévoilée ce lundi 16 février 2026 confirme nos craintes et **va accentuer la chute déjà inquiétante du nombre de recrutements d'apprentis au sein des ETI**. Elle amplifie la baisse du soutien à l'apprentissage opérée en 2025 qui, dans un contexte plus large de hausse des prélèvements obligatoires sur les entreprises, avait déjà affecté sérieusement la dynamique de l'apprentissage : **2 ETI sur 3 avaient dû revoir à la baisse leur nombre d'apprentis et pour plus d'1 ETI sur 3 cette baisse avait été d'au moins 20 %**.

Alors que les ETI montrent des signes de fragilisation - à force de crises, d'instabilité et de pertes de compétitivité -, le surcoût induit par un nouveau coup de rabot sur les aides à l'apprentissage risque d'avoir des conséquences plus graves encore en 2026. Les créations nettes d'emplois sont au plus bas depuis 2020, l'investissement industriel a reculé de plus de 60 % sur un an. **La conjoncture actuelle ne permet plus aux ETI d'absorber de nouvelles hausses de coûts de production.**

Dès lors, **les victimes de ce nouveau coût de rabot sont déjà et vont être les jeunes... et les finances publiques**. Alors que le Ministère annonce une « économie » de façade de 200 millions d'euros en 2026 et 700 millions en 2027, le rabot sur l'apprentissage va au contraire coûter à l'Etat. **Moins de jeunes en apprentissage, cela signifie inmanquablement une hausse du chômage des jeunes, plus de dépenses sociales et moins de recettes fiscales et sociales**. Un comble alors que la démonstration avait été faite depuis 2020 que l'apprentissage était une dynamique "gagnant-gagnant", tant pour les entreprises et les jeunes que pour l'Etat, dont le soutien financier n'est pas une dépense mais bien un investissement qui génère un retour. **La France s'apprête de manière absurde à abandonner ses ambitions de faire de l'apprentissage un outil de formation et d'intégration des jeunes : la baisse du soutien à la formation des apprentis coûtera cher aux jeunes, à l'économie et à l'Etat.**

À propos des ETI en France

7 200 ETI

1 380 milliards d'euros de chiffre d'affaires

25 % de l'emploi en France

38% de l'emploi industriel en France

1/3 des exportations françaises

2/3 des sièges sociaux des ETI situés hors de l'Ile-de-France

À propos du METI

Fédérant la communauté des ETI à l'échelle nationale et à travers le réseau des Clubs ETI régionaux, le METI poursuit une ambition : placer les ETI, entreprises de long terme garantes de la prospérité des régions, au cœur de la stratégie économique de la France et de l'Union européenne. Son action se structure suivant quatre axes principaux :

- 1- Documenter et mettre en lumière la contribution majeure des ETI au développement économique et social de leurs territoires d'implantation (base industrielle, emplois, exportations, investissements, transformations, responsabilité sociétale, etc.)
- 2- Plaider pour la restauration des conditions du « travailler, produire et s'engager » en France, en valorisant l'investissement de long terme et en s'attaquant au différentiel de compétitivité du site France
- 3- Promouvoir les dynamiques de transformation et d'engagement des ETI, sur les plans environnemental, numérique et sociétal
- 4- Appeler à la création d'une catégorie ETI européenne et à la prise en compte des enjeux des ETI par les institutions européennes

www.m-eti.fr

Contact presse du METI : Marie-Caroline Lopez - lopezmarielinecaroline@gmail.com - 0670045621